

PRÉVENTION - SANTÉ - SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Formation des membres du CSE - Mission SSCT (formation initiale)



Date de dernière mise à jour 01 juillet
2024

Durée et organisation

Durée 5 jours

- Mise en situation concrète des stagiaires à partir des études de cas, d'observations et de recherches au sein de son entreprise
- Juriste intervenant sur la partie pratique du CSE et IPRP intervenant sur la partie prévention des risques professionnels
- Apports théoriques et méthodologiques
- Exemples d'applications pratiques
- Animation participative, travail en groupe
- Jeux de rôle

Lieu | Date

BRUZ | RENNES

Du 21/10/2024 au 29/10/2024

PLÉRIN | SAINT-BRIEUC

Du 07/10/2024 au 15/10/2024

Du 04/11/2024 au 13/11/2024

Du 03/12/2024 au 17/12/2024

VITRÉ

Du 06/11/2024 au 29/11/2024

Objectif de la formation

Admission

Public

- Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

Pré-requis d'entrée en formation

- Etre élu
- Maîtriser les savoirs fondamentaux

Bon à savoir

- Le droit à la formation des membres du CSE existe quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement.
- La formation doit être renouvelée après 4 ans de mandats, consécutifs ou non.

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédant le démarrage de la formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

A l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- ▶ Connaître les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité et de veiller à l'application,
- ▶ Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail, réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.

Programme

La réglementation Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

- ▶ Point sur les évolutions du CHSCT vers le CSE
- ▶ Rappel du rôle du CSE et la place du CSSCT dans le CSE
- ▶ Les enjeux de la prévention
- ▶ Les acteurs internes et externes
- ▶ Définitions et statistiques
- ▶ La responsabilité en cas d'accident
- ▶ Missions et fonctionnement de la CSSCT

La méthodologie d'évaluation des risques

- ▶ La démarche de l'évaluation des risques
- ▶ Intervention des entreprises extérieures
- ▶ L'insertion des handicapés
- ▶ L'accueil des intérimaires
- ▶ Les risques spécifiques : RPS, TMS, risques chimiques, biologiques...
- ▶ Le bien être au travail et la qualité de vie au travail
- ▶ Etude de cas

L'arbre des causes

- ▶ Définitions et méthodologie
- ▶ Etude de cas

Approfondissement des connaissances des risques spécifiques

- ▶ Visualisation des situations et inventaire des risques
- ▶ Hiérarchisation des risques
- ▶ Mise en place des actions

La visite entreprise

- ▶ Définitions
- ▶ Méthodologie de la réalisation de la visite en entreprise
- ▶ Etude de cas

La communication et la gestion des démarches de prévention : outils et méthodes

- ▶ La communication
- ▶ Le QOQCCP appliqué à la préparation de la réunion
- ▶ Les procès verbaux et les comptes rendus
- ▶ Etude de cas : simulation des réunions

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : **ICI**

Coût

1250 € HT

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

- ▶ Utilisation d'une grille pratique de compétences lors des mises en situation collectives et individuelles

Validation

- ▶ Remise d'une attestation de compétences

Contacts

Contactez votre conseiller·ère inter :

- ▶ DPT 22-29 | **Nadia LE CHANU** | 02 96 58 69 86
- ▶ DPT 35-56 | **Corinne PRIGENT** | 02 96 58 07 27
- ▶ Vitré | **Katia CANTIN** | 02 99 74 11 89

A noter

Obligation réglementaire :

- ▶ Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariées (art. L. 2311-2 du Code du travail et suivants).

Indicateurs de performance

► Satisfaction stagiaire :



100 %

► Nombre d'apprenants formés : 90 salariés formés en 2023

1550 salariés formés en 2023 en Prévention | Santé | Sécurité

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre service [Qualité](#).

Indicateurs mis à jour le 01/07/2024

► Il remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).